



TITRE DE SEJOUR

Principe

Tout étranger âgé de plus de 18 ans, souhaitant séjourner en France plus de 3 mois, doit posséder une carte de séjour.

Des accords internationaux peuvent déroger à ce principe. C'est le cas pour les citoyens de l'Espace économique européen (EEE) et suisses.

Pièces à Fournir

Est énumérée ici la liste minimum des pièces, la Préfecture peut en demander d'autres en fonction des dossiers

- Formulaire CERFA à remplir sur place*
- 3 photos d'identité (identiques, de face, tête nue, sans lunettes)*
- Facture électricité, gaz ... de moins de 6 mois*
- Copie du Titre de Séjour*